

L'écho de la Fontaine

Izeron Janvier 2016



Les vœux du maire 10 Janvier 2016

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis

Il y a un an nous avons observé deux fois une minute de silence pour les Journalistes de Charlie Hebdo, les otages et pour les policiers assassinés, exécutés lâchement.

En Novembre, le 13, une marche de plus dans l'horreur, des assassinats abjects sur des spectateurs, des passants, des consommateurs.

Le pire a été évité au stade de France.

Quelle horreur dans ces deux attentats de malades islamistes.

Ne baissons pas les bras, valorisons les jeunes, trouvons une façon de leur parler s'ils font des conneries, n'en avons-nous pas fait nous-mêmes.

Travaillons l'inter générationnel. Donnons un avenir à nos jeunes.

Je me sens responsable, nous sommes responsables, vous êtes responsables.

L'ensemble du conseil se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette année qui ne s'annonce pas meilleure que la précédente.

Que 2016 vous apporte malgré tout, à toutes et à tous, bonheur et prospérité dans votre vie familiale et professionnelle.

Merci à nos employés communaux, Marie-Laurence Charvet, Nathalie Chatain, Odile Clerc, Josiane Colombi, Norbert Feugier et Christophe Marand.

Bienvenue au nouveau président du club Le Néron : renouveau et rajeunissement Roger Pérovitch.

Merci aux associations qui animent le village et la vie de notre commune : le Comité des fêtes, la Cantine Scolaire, l'amicale laïque, les boules, le Club du 3ème âge et aussi au Sou des Ecoles pour les manifestations qu'il organise tout au long de l'année pour aider au financement de la vie scolaire (sorties ski, nouveaux ordinateurs...)

Un remerciement particulier à Josiane, Marie-Laurence, Odile et David pour leur adaptation à la nouvelle organisation de l'Ecole, leur implication, leur flexibilité, et la qualité de ce qui est proposé aux enfants. Je regrette seulement que les enfants ne soient pas plus nombreux à participer.

Je vous invite, du moins les moins jeunes, au repas des aînés qui aura lieu dimanche 14 février.

Et alors et le pont ?

Ça y est, c'est fini, quel plaisir de traverser d'une rive à l'autre sans soucis.

Bulletin municipal d'information et d'animation n°31

BILAN ET PERSPECTIVES

L'intercommunalité :

2016 c'est l'année de préparation du regroupement des 3 intercommunalités du Sud Grésivaudan, un grand pas en avant pour le développement de notre territoire.

Les regroupements de communes :

Pour notre commune ce n'est pas aujourd'hui une priorité. Mais je pense indispensable de commencer à réfléchir à une mutualisation de nos moyens entre les communes de Saint Pierre de Chérennes, Beauvoir, Presles, Cognin les Gorges et Mallevall en Vercors.

TEPCV (Territoire à Energie pour la Croissance Verte):

Oui, c'est vrai j'ai l'esprit gamin, c'est pourquoi j'ai offert à Mme Ségolène Royal une courgette issue de graines qu'elle avait envoyées à quelques élus du Sud Grésivaudan en charge de la transition énergétique. C'est ça la croissance verte !

Le PLU :

Il a été arrêté en décembre. Il s'appliquera, s'il n'y a pas de recours, le 8 mars.

Cette année encore il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Mais nous devons faire des efforts d'économie en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

Ce que nous avons réalisé en 2015 :

L'Assainissement aux Veyrets et La Collandière
Eau et assainissement à la ZA à cause du nouveau pont
Les jeux pour les plus jeunes
Complété les illuminations du village avec les façades de la mairie

Ce que nous ferons en 2016 :

Comme promis jeter les premières réflexions sur l'aménagement du centre du village.
Rénover l'appartement de la poste
Améliorer les illuminations.
Commencer l'assainissement de Charvolet selon nos moyens

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 14 septembre 2015

I. Budget du Service de l'eau et assainissement 2015 : Ajustement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	- 540.00	
D 654 : Perte sur créances irrécouvrables	- 200.00	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		540.00
D 6688 : Autres charges financières		200.00
D 1641 : Emprunts en Euros		9 100.00
D 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	- 9 100.00	
Total	- 9 840.00 €	+ 9 840.00 €

II. Réforme territoriale Loi NOTRe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la république ». Cette loi vise à une rationalisation de l'intercommunalité et impose des intercommunalités d'au moins 15 000 habitants qui seront organisées autour de bassins de vie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir entre les deux regroupements possibles pour notre intercommunalité :

« Sud-Grésivaudan » : regroupant la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin (CCPSM), la Communauté de Communes de Chambaran-Vinay-Vercors (3C2V) et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) ;

« Vercors-Royans » : regroupant la Communauté de Communes du Pays du Royans (CCPR), la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV), la Communauté de Communes du Vercors (CCV) et la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI).

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal opte pour la fusion des 3 communautés de Communes du Pays de St Marcellin (CCPSM), de Chambaran-Vinay-Vercors (3C2V) et de la Bourne à l'Isère (CCBI).

2 voix pour la fusion « Vercors-Royans » 10 voix pour la fusion « Sud-Grésivaudan »

III. Enregistrement des demandes de logement, Passage d'ETOIL à SNE

Vu la décision du Comité de Pilotage de l'outil de gestion partagée de la demande de logement social « Etoil.org » du 26 novembre 2014 qui acte le passage à l'outil national Système National d'Enregistrement (SNE) à compter du 1 octobre 2015 ;

Considérant d'une part que ce nouveau contexte nécessite de redéfinir les règles de fonctionnement et d'organisation de l'outil partenarial et d'autre part de signer une convention avec le Préfet fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

La commune d'Izeron, en tant que guichet enregistreur, doit donc signer cette convention avec le Préfet de l'Isère

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver les règles de fonctionnement partenarial et la convention à passer avec l'Etat
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout autre document afférent à ce dossier

IV. Restauration scolaire d'Izeron : subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accorder une subvention de **1 260 €uros** à la Restauration Scolaire d'Izeron pour la participation aux frais de repas pour l'année scolaire 2014/2015.

V. Sou des Ecoles d'Izeron : subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accorder une subvention à l'Association du Sou des Ecoles d'Izeron à hauteur de **60 € par enfant** pour la participation aux frais de la classe verte « Travercors » qui s'est déroulée au mois de juin 2015.

20 élèves ayant participé à cette sortie, la subvention s'élève donc à **1 200 €uros**

VI. Amicale Laïque d'Izeron : subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accorder une subvention annuelle à l'Amicale Laïque d'Izeron de **250 €uros**

Séance du 2 novembre 2015

I. Suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe de 71.50 h mensuelles Création d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe de 99.15 heures mensuelles

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 99.15 heures mensuelles à compter du 1^{er} octobre 2015 et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet de 71.50 heures mensuelles suite à un avancement de grade et à une augmentation du temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de prendre en compte cette modification en date du 01 Octobre 2015

II. Changement du délégué titulaire au sein du SEDI

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI);

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué titulaire afin de remplacer M. COLOMB Michel, actuel délégué titulaire au sein du Conseil syndical du SEDI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, désigne M. POTIÉ Jean-Claude, délégué titulaire au sein du SEDI. M. CLERC Robert reste délégué suppléant.

III. Service de l'eau : admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésorier d'admettre en non-valeur des produits du service de l'eau irrécouvrables pour un montant de **15.76 €** décomposé ainsi :

Année	Montant
2004	5.68 €
2014	0.04 €
2014	0.03 €
Total	15.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'admettre en non-valeur les produits d'un montant de **15.76 €**.

IV. Budget communal : admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésorier d'admettre en non-valeur des produits du budget communal irrécouvrables pour un montant de **17.45 €** décomposé ainsi :

Année	Montant
2008	17.45 €
Total	17.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'admettre en non-valeur les produits d'un montant de **17.45 €**.

V. Budget communal : ajustement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : Autres matériels & outillage		+1 100.00
D 2181 : Installat° gén. agenc. divers		+2 700 .00
D 2313 : Immos en cours-constructions	-3 800.00	
D 6535 : Formation élus	-20.00	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		+20.00
Total	-3 820.00 €	+3 820.00 €

VI. Budget du Service de l'eau et assainissement 2015 : ajustement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 654 : Pertes / Créances irrécouvrables	-300.00	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		+300.00
Total D 65 : Autres charges gestion courante	-300.00	+300.00 €

VII. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Facturation aux locataires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place de la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère a impliqué la facturation de cette taxe sur l'avis de taxe foncière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer aux locataires de logements communaux la taxe d'ordures ménagères qui sera payée par la commune sur son avis de taxe foncière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de refacturer la part de la TEOM comme figurant sur le détail des cotisations de la taxe foncière de la commune aux locataires de logements communaux.

VIII. Location d'un garage communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions financières et administratives de la location du garage « Guicherd ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'établir un bail précaire d'un an pour la location du garage situé Place du Champ de Mars à Izeron,
- De fixer le montant mensuel du loyer à **20 €**, le paiement se fera à réception d'un titre de recette émis tous les trimestres à terme échu,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche concernant ce dossier.

IX. Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. **L'offre présentée par Chèque Déjeuner a été retenue.**

L'adhésion de la commune donne la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au contrat-cadre mutualisé du Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2016
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à **4 €**.
- De fixer la participation de la commune à **50 %** de la valeur faciale du titre.

Vote pour : 11

Vote contre : 1

Abstention : 1

XI. Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 18 novembre 2013 validant le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

A ce jour, la longueur de voies classées est de **22 985 mètres**.

Compte tenu du déclassement en 2014 par le Conseil Général de l'Isère d'une partie des routes départementales 32 A et 22 A traversant le hameau de Chagneux, il convient de revoir la longueur de la voirie et d'établir un nouveau tableau de classement.

Ce nouveau tableau de classement des voies communales prend en compte les modifications suivantes :

- **VC 25 : route de Chagneux** comprend la partie de l'ancienne RD 32 A entre le carrefour RD 22 A / RD 32 A et la RD 1532, pour une longueur de 502 mètres.
- **VC 26 : route des Traverses** comprend la partie de l'ancienne RD 22 A entre la RD 32 B et le carrefour RD 22 A / RD 32 A pour une longueur de 183 mètres.

Suite à ces modifications la longueur totale de la voirie communale est de **23 670 mètres**.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'adopter à compter de ce jour le nouveau tableau de classement de la voirie communale, qui est annexé à la présente délibération.

Séance du 14 décembre 2015

I. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Monsieur le Maire propose donc les inscriptions ci-dessous :

Budget commune

Chapitre		Budget 2015	¼ des crédits
21	immobilisations corporelles	21 582.80 €	5 395.00 €
23	immobilisations en cours	252 000.00 €	63 050.00 €

Budget eau et assainissement

Chapitre		Budget 2015	¼ des crédits
23	immobilisations incorporelles	279 886.00 €	69 971.00 €

II. Dissolution du CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissout, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de dissoudre le CCAS, mesure effective au 1^{er} janvier 2016.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence. A cet effet, une commission sociale sera constituée, qui sera chargée d'étudier les questions auparavant gérées par le conseil d'administration du CCAS.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune. Les recettes des concessions du cimetière iront intégralement au budget communal.

III. Service de l'eau et assainissement : Tarif de l'eau et l'assainissement applicable sur la facturation 2016

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2016 :

Eau :

Redevance « eau potable » :	- charges fixes :	55.00 €
Prix au m3 :	- jusqu'à 400 m3 :	1.15 €
	- à partir de 401 m3 :	0.60 €

Assainissement :

Redevance « assainissement » :	- charges fixes :	110.00 €
Prix au m3 (Coût plafonné à 150 m3) :		0.80 €

IV. Conseil en Energie Partagé entre la collectivité et le Syndicat des Energies du département de l'Isère

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SEDI propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la demande en Energie » du SEDI, la collectivité d'Izeron souhaite confier au SEDI la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n°442 du 9 décembre 2013 et à la décision de bureau n°2014-049 du 17 mars 2014, le coût de cette adhésion est de **0.62 €** par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- de confier au SEDI la mise en place du Conseil En Energie Partagé sur la commune.
- d'inscrire au budget la somme de **467 €** pour couvrir les dépenses.

V. Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le décret détermine le mode de calcul du plafond de cette redevance de la manière suivante :

- Pour les ouvrages de transports : $PR'T = 0,35 * LT$

Où : PR'T, exprimé en euros, est le plafond de redevance dur, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ; LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

- Pour les ouvrages de distribution : $PR'D = PRD/10$

Où : PR'D exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ; PRD est le plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :

- D'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- De fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.
- De notifier au concessionnaire, ERDF pour la distribution et RTE pour le transport, la présente délibération.

VI. Approbation du Plan Local d'Urbanisme(PLU) et du zonage d'assainissement

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-10,

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2008 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de la concertation, en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du P.L.U. en date du 9 novembre 2010,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, les règlements écrit et graphique et les annexes,

Vu le projet de zonage d'assainissement,

Vu le SCOT de la région urbaine de Grenoble approuvé le 21 décembre 2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2014 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de concertation,

Vu l'arrêté municipal n°2014-029 en date du 22 octobre 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et au projet de zonage d'assainissement,

Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le projet intègre l'ensemble des dispositions du Grenelle de l'Environnement, les dispositions de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 et les dispositions de la loi LAAAF du 13 octobre 2014,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles de l'Isère en date du 27 juillet 2015,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les modifications du projet de révision du P.L.U. et du zonage d'assainissement après enquête publique, pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, des observations du public émises lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme. La délibération ne pouvant reprendre l'intégralité de ces modifications, celles-ci sont détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente.

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations avant et avec la convocation,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123.10 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et que le projet de zonage d'assainissement tels qu'ils sont présentés au Conseil Municipal sont prêts à être approuvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme** tel qu'il est annexé à la présente et tenu à disposition de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal
- **Décide d'approuver le zonage d'assainissement**, tel qu'il est annexé à la présente et tenu à disposition de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal,
- **Décide d'approuver** les modifications apportées figurant en annexe 1 de la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **INDIQUE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme :**
 - d'un affichage en Mairie durant un mois,
 - d'une mention insérée en caractères apparents dans le Mémorial de l'Isère,
- **INDIQUE que le dossier de P.L.U. approuvé et que le zonage d'assainissement approuvé sont tenus à la disposition du public, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme :**
 - à la Mairie d'Izeron, aux jours et heures d'ouverture habituels :
 - Lundi de 8h45 à 12h00 et de 17h00 à 19h00
 - Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00
 - Vendredi de 8h45 à 12h00 et 14h00 à 16h00
 - à la préfecture de l'Isère aux jours et heures d'ouverture habituels.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture après accomplissement des mesures de publicité. Toutefois, si dans ce délai, le Préfet notifie par lettre motivée à la commune des modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan, le PLU est exécutoire dès publication et transmission au Préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

Elections Régionales

Résultat du 1^{er} tour

Nombre d'inscrits : 585
Nombre de votants : 275
Bulletins blancs : 6
Bulletins nuls : 4
Exprimés : 265

Taux de participation : 47.01 %

		Nb voix	%
Front National	M. Christophe BOUDOT	93	35,09%
Union de la Gauche	M. Jean-Jack QUEYRANNE	59	22,26%
Union de la Droite	M. Laurent WAUQUIEZ	52	19,62%
EELV et gauche	M. Jean-Charles KOHLHAAS	26	9,81%
Parti communiste français	Mme Cécile CUKIERMAN	15	5,66%
Debout la France	M. Gerbert RAMBAUD	11	4,15%
Extrême gauche	Mme Chantal GOMEZ	4	1,51%
Divers	M. Alain FÉDÈLE	4	1,51%
Divers droite	M. Eric LAFOND	1	0,38%

Résultat 2^{ème} tour

Nombre d'inscrits : 585
Nombre de votants : 333
Bulletins blancs : 11
Bulletins nuls : 3
Exprimés : 319

Taux de participation : 56.92 %

		Nb voix	%
Union de la Gauche	M. Jean-Jack QUEYRANNE	117	36,68%
Front National	M. Christophe BOUDOT	113	35,42%
Union de la Droite	M. Laurent WAUQUIEZ	89	27,90%

QUI SONT-ILS ?

A la Mairie

Le nouveau Conseil Municipal est élu depuis bientôt deux ans.
Mais les connaît-on vraiment ? Qui sont-ils ? Et surtout que font-ils ?

Honneur, pour cette présentation, au doyen et à la cadette...



Michel COLOMB - 70 ans - Retraité

Michel a exercé plusieurs activités dans sa vie, conducteur de travaux dans le bâtiment, gérant du bar "Le négociant" à Saint Marcellin, puis a créé la cave St Marcellinoise... et c'est pas fini.....

Motivations:

Habitant à Izeron depuis 2005, il s'est présenté aux élections par envie d'apporter ses services à la commune. Etre retraité permet, de plus, d'avoir de la disponibilité en journée.

Fonctions:

4ème adjoint

- responsable de la commission Communication / Information
- délégué à la gestion du cimetière communal



Carole BAUDRU - 41 ans - Employée de Banque

Originaire de Saint Hilaire du Rosier, mon mari et moi sommes arrivés à Izeron, en décembre 2005.

Mère de 2 filles Alice 10 ans et Emilie 7 ans, je travaille au Siège Social de la Banque Populaire des Alpes à Corenc depuis Janvier 1996.

Motivations:

Tout d'abord, accepter d'être sur une liste électorale m'a demandé réflexion. Beaucoup de projets qui me tenaient à cœur depuis notre installation, et des idées partagées. Voir le village changer, « s'ouvrir ». Simplement apporter ma contribution à la vie communale et mieux en comprendre sa gestion.

Fonctions:

- Conseillère, participe à la Commission Communication.

Les employés communaux

Sans eux point de Poste, de routes dégagées et entretenues, de Garderie et d'animations à l'Ecole, de réponses à vos questions au secrétariat de Mairie...



Josiane COLOMBI - 52 ans

Josiane, native d'Izeron, effectue en 1985 des remplacements à la Poste d'Izeron, (en ce temps là, ça s'appelait encore les PTT et les tournées se faisaient à vélo!) puis y est embauchée en 1986.

Elle est employée par la commune en 1991, lors de la mise en place de l'Agence Postale Communale, volonté de la Mairie de garder un service de proximité.

En 2006, Josiane intègre en plus l'équipe de l'Ecole. Elle s'occupe de la Garderie et aide pendant le temps de cantine.

Depuis 2013, avec la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires et l'obtention de son BAFA, elle est en charge des animations (les ALEA) au sein de l'Ecole.

Les Présidents d'Association



Gautier Adamek - 35 ans

Gautier arrive à Izeron en 2008 avec son épouse et ses deux enfants

Dès la scolarisation de ses jumeaux, il intègre l'équipe du Sou des Ecoles, association créée le 17 Mai 1956. D'anciens statuts évoquent d'ailleurs la date du 16 Juin 1880 ! A creuser...

Il prend la présidence en 2013 et, avec un très grand nombre de parents impliqués, conserve et développe la dynamique en place.

Le Sou réalise plusieurs manifestations (Bourse Puériculture, Fête de Noël, Loto, Marché aux Plantes, VTT-Pizzas...) tout au long de l'année, afin de récolter des fonds permettant aux enfants d'effectuer des sorties éducatives et sportives.

LA VIE DE LA COMMUNE

Zoom sur Frédéric MELOT: accompagnateur de moyenne montagne

Frédéric Melot, éducateur sportif diplômé d'état, habite à Izeron depuis neuf ans. Il a su développer son activité d'accompagnement en montagne, en proposant des sorties adaptées à son public, tout au long de l'année, à la demi-journée, à la journée ou encore pendant une soirée.

Possédant l'agrément Espace Naturel Sensible du conseil général de l'Isère, il encadre régulièrement de nombreuses sorties scolaires pour les écoles de la région mais également pour des classes venant dans notre région en séjour découverte au centre Léo Lagrange au col de Romeyère.



Il encadre des sorties estivales pour les nombreux touristes français ou anglophones qui viennent découvrir le Vercors, en particulier pour ceux résidant dans les campings alentour (Marandan, Pont de Manne et St Jean en Royans). Il leur fait découvrir notre belle région, qu'il connaît parfaitement, le plus souvent dans les Coulmes. Mais il prend également beaucoup de plaisir à partager son amour de la montagne ainsi que ses connaissances à travers la réserve des Hauts Plateaux du Vercors (la plus grande de France) ou encore à Font d'Urle, magnifique plateau karstique entouré d'impressionnantes falaises.

Durant l'automne, période de rut pour de nombreux mammifères, il saura vous proposer des sorties loin des sentiers battus pendant lesquelles vous pourrez peut être entendre des mâles se défiant.

L'hiver venu, plus de sentier balisé et c'est à raquettes qu'il propose ses sorties. Les traces et indices de vie animale sont alors une mine d'informations qu'il faut savoir déchiffrer. Frédéric propose ainsi des balades où les participants peuvent essayer de chercher les auteurs de ces traces ainsi que les raisons de leurs déplacements. Cette période lui permet bien sûr d'aborder les différentes solutions qu'ont les animaux et les plantes pour affronter le froid et ses multiples conséquences. C'est également l'hiver qu'il propose des sorties nocturnes à raquettes, suivies d'un repas 'montagnard' chez Ezio à Presles ou à Cœur des Montagnes au col de Romeyère. Ces sorties atypiques et conviviales sont pour lui des moments forts de l'hiver.

Fort d'une formation suivie en cours du soir, ses connaissances en botanique lui permettent de vous proposer à la belle saison de nombreuses balades où il fait découvrir nos plantes locales : en les observant à l'aide de loupes, en les sentant, en les identifiant à l'aide de clés de détermination simplifiées ... Cette période sera également propice à la découverte des zones humides (mares, eaux stagnantes, marais, ...) et des animaux qui les peuplent. Certains seront bien connus comme les grenouilles ou les libellules adultes et d'autres le seront moins, comme les tritons, les larves de libellules, les trichoptères, les dytiques et autres gyrins.



Ainsi le métier d'accompagnateur en montagne permet d'aborder la randonnée sous de nombreuses facettes. C'est cette multitude de possibilités qui ont plu à Frédéric. Cette activité permet également de nouer de nombreuses relations avec les acteurs locaux (hébergeurs, professionnels du tourisme, autres accompagnateurs, moniteurs d'escalade ou de canyoning ...). Il a d'ailleurs créé avec quatre autres accompagnateurs un bureau montagne, les Balcons de l'Isère. Cette structure leur apporte une représentation syndicale locale de leur profession et leur facilite les possibilités d'encadrement pour les groupes aux effectifs conséquents.

Afin de faire connaître ses sorties, Frédéric possède un site web (randoplaisir.fr), est référencé dans les offices de tourisme et les journaux régionaux et il envoie tous les deux mois environ un programme par mail à ses abonnés. Pour recevoir cette newsletter, il suffit de le contacter à son adresse **frederic.melot@gmail.com**.

L'Aire de Jeux

Réclamée depuis des années, et dans le projet global d'aménagement du village, l'aire de jeux est située face à l'école et à proximité du terrain multisport .

Pour les mêmes raisons que le terrain multisport, la municipalité a choisi des entreprises locales BONIN, et TRANSALP (constructeurs de jeux de plein air, à l'Albenc).

Cette aire comprend 3 éléments adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Pour rendre, et garder ce lieu agréable et convivial, des bancs et une poubelle ont été immédiatement installés .



Commémoration du 97ème anniversaire de l'Armistice de 1918

Le départ s'est fait à 11h15 de la place du Château.

Jean Claude POTIE, accompagné des porte-drapeaux, des élus, et de nombreux Izeronnais, s'est rendu au Monument aux Morts.

Les pompiers de Saint Romans étaient également présents.

Thierry SARRAS-BOURNET 1er adjoint déposa une gerbe au Monument aux morts.

Le cortège s'est rendu ensuite au cimetière, où il fut rejoint par des militaires du 93 RAM de Varcès.

L'appel aux morts fait, accompagné par les enfants, Monsieur le Maire remercia l'assemblée nombreuse, et l'invita à se retrouver à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié.



Repas des Anciens

Il aura lieu le dimanche 14 février .

CENTRALE VILLAGEOISE PHOTOVOLTAÏQUE en SUD GRESIVAUDAN

Plusieurs réunions publiques se sont déroulées localement depuis le 20 novembre dernier, à l'attention des personnes intéressées par ce projet.

Les débats ont porté sur ce qui fait l'originalité du projet, à savoir la participation directe des citoyens à une société locale de production d'électricité, sur les différents moyens pour chacun de contribuer à sa mesure, et sur l'organisation générale de la démarche.

Une approche nouvelle du développement local, par et pour les citoyens.

L'association **ASTRE** (Actions Solidaires pour la TRansition Energ'étique), à l'origine du projet. L'idée maîtresse du projet est de créer un parc de panneaux photovoltaïques sur un ensemble d'une dizaine de toitures (de particuliers, de collectivités et d'entreprises). L'électricité ainsi produite est vendue au réseau de fourniture d'électricité, les bénéfices de l'opération sont destinés principalement à être réinvestis dans de nouveaux projets de production d'énergie, et par la suite dans d'autres projets de développement autour de la transition énergétique.

Se regrouper autour d'une démarche commune pour ce type de projet permet de mutualiser à la fois les toitures pour les surfaces et les expositions les plus favorables, les moyens financiers, les outils de développement et les retours d'expérience d'autres Centrales Villageoises. La démarche collective favorise aussi des installations de haute qualité technique associée à une préoccupation paysagère et architecturale.

Comment participer à ce projet ?

Tout propriétaire peut décider de mettre son toit en location pour y installer des panneaux photovoltaïques, si ce dernier bénéficie d'une surface et d'une exposition qui conviennent. Les contrats de fourniture d'électricité au réseau sont conclus actuellement pour une durée de vingt ans. Pendant toute la durée du contrat toiture et panneaux photovoltaïques bénéficient de l'assurance et de l'entretien garantis par la société coopérative.

Chacun peut décider de prendre une ou plusieurs parts dans la société. Même si le projet n'a pas un but lucratif.

Comment le projet va-t-il se structurer ?

Ce projet sera géré par les habitants eux-mêmes qui constitueront une société pour se regrouper et participer ensemble à l'animation et la gestion de ce projet de développement local. Vœux.



Ce projet citoyen, soutenu par le **Parc Naturel Régional du Vercors** s'inscrit pleinement dans les objectifs de **Territoire à Energie Positive** du **Pays Sud Grésivaudan**.

Pour aller plus loin : <http://www.centralesvillageoises.fr>

Pour contacter l'association ASTRE : contact@astre-transition.fr

LES ILLUMINATIONS DE NOEL

Noël apporte chaque année son lot de magie, qui fait rêver grands et petits.

Certains « Grands » contribuent à perpétuer cette féerie, avec talent et patience.

Comment ne pas s'arrêter quelques minutes et contempler ce superbe spectacle ? Quel plaisir de se promener, la nuit tombant, Chemin de Matavière ou Place de l'Eglise...



Comme dans un monde imaginaire, on y fait d'ailleurs d'improbables rencontres...



« Les débuts furent timides, nous raconte Mr Pétrovich. En 1990, c'était une ou deux guirlandes à ampoules, type « guirlandes de vogue ». A cette époque, une ampoule consommait autant que deux ou trois guirlandes à Leds d'aujourd'hui ».



« Depuis ce temps, chaque année est l'occasion d'acquérir une ou deux décorations supplémentaires. Cela permet d'avoir, aujourd'hui, un ensemble agréable à l'œil, pour le plus grand plaisir des enfants... mais aussi des grands ».

Le nez en l'air, ou bien par terre, on contemple tout ce travail d'orfèvre...



Personne n'a osé compter le nombre de multiprises utilisées, la quantité d'ampoules à faire briller, « ni le temps passé pour l'installation. Mais quelle satisfaction quand tout d'un coup, tout s'illumine ! »



Et Monsieur Petrovitch de conclure : « Nous rêvons d'un VILLAGE où chaque Maison soit illuminée pour un joli NOEL ! »

Bravo à tous qui avez contribué à égayer cette fin d'année !



LA VIE ASSOCIATIVE

Bourse puériculture

Nouveau succès, pour la 2ème édition de la bourse puériculture, qui s'est déroulée le dimanche 1er novembre.

Devant le nombre important d'exposants, et sous cette belle journée ensoleillée, de nombreux exposants se sont installés sur le parvis de la salle des fêtes.



Fêtes de fin d'année

Pour terminer l'année en beauté, et fêter le début des vacances scolaires, les parents ont pu assister au spectacle de fin d'année des enfants de l'école.

Le père Noël nous a également rendu visite.

Et pour prolonger cette belle soirée, une restauration était prévue.



Le 31 avec le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes présente ses meilleurs vœux à tous les habitants de la commune et remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur participation à la réussite du réveillon du 31 décembre.

D'autres manifestations sont prévues dans les prochains mois : fondue avec karaoké, concert, pièce de théâtre et bien sûr la vogue.

Les dates seront communiquées en temps utile.



Le Club du Néron

Lors de l'Assemblée Générale du 07 janvier 2016, le bureau a été renouvelé :

Président : M. Roger PETROVITCH
Vice Président : M. Roger ARRIBERT
Trésorière : Mme Danielle GROS
Trésorière Adjointe : Mme Cécile PELLIN
Secrétaires : Mme Renée QUINCIEUX et Mme Geneviève RIVAL
Membres : Mr Jean BRISSET et Mr Joël CHAUVIN

L'assemblée s'est terminée par la galette des Rois, avec la présence de M. le Maire, et des employés municipaux.

Activités du Club en 2015

- Venue de la Troupe des Patoisans, pour faire revivre l'époque du Patois
- De nombreuses marches organisées
- Des repas « grenouilles », Noël... sont organisés.
- Le 1er jeudi et le 3e mardi du mois, réunion à la salle des fêtes d'Izeron pour divers jeux, cartes, scrabble..., ou tout simplement un moment d'échange et de rencontre avec vous Izeronnais ou d'autres personnes extérieures.

Sorties en 2016

- Abbaye de MONTMAJOUR, au cœur du pays d'Arles, puis les Baux de Provence ainsi que la Carrière aux Lumières, tout cela avec un bon repas, de gastronomie locale.

Rappel : l'adhésion au Club ne se limite pas aux personnes d'Izeron, et se fait quel que soit l'âge.

Contacts :

Mme Danielle GROS
tél : 04 76 38 34 21

M. Roger PETROVITCH
tél : 04 76 64 04 00

Rejoignez nombreux le Club, les membres du bureau seront heureux de vous accueillir.

Meilleurs Vœux à tous.



A L'ECOLE

Réunion de rentrée

Une présentation de l'Ecole et de ses intervenants a eu lieu à la salle des fêtes, en septembre, permettant ainsi de répondre aux diverses questions que se posent les parents à la rentrée.

Cette année, l'effectif est de 64 élèves, répartis en 3 classes.

Tous ont présenté leur poste, et le fonctionnement de leur structure que ce soit le « Sou des Ecoles, les instituteurs, la Restauration Scolaire, la garderie, ALEA. »



Mais également les projets à venir, qu'ils soient culturels, sportifs... toutes ces entités travaillant ensemble.

Soulignons également l'intervention d'Olivier ARNAUD, 3ème adjoint, qui a rappelé 2 points importants :

- En matière de sécurité, le **sens interdit** de l'école (en descendant de la rue de la Collandière) n'est pas toujours respecté.
- L'Ecole et les ALEA (voir article ci-dessous) **sont prioritaires pour l'utilisation du terrain Multisport**. En dehors de ces créneaux, son accès est ouvert à tous.
Rappelons une nouvelle fois qu'il est interdit de fumer sur le terrain, et qu'une poubelle permet de laisser l'endroit propre.

ALEA

Dans le cadre ALEA (A L'Ecole Autrement) du soir, les enfants ont commencé l'année scolaire par l'apprentissage des règles de rugby (coupe du monde oblige...), avec la formation d'une mêlée et les pas du fameux Haka.

Dans une ambiance un peu plus calme, ils ont aussi participé à un atelier origami avec de belles réalisations de leur camarade Mathéo.

Ils ont fini l'année avec la confection des décorations de Noël et le montage d'un beau sapin en papier.

Merci à M. Alain BITH qui nous a gentiment ouvert les portes de son jardin illuminé pour faire de belles photos avec Pedro qui supervise l'atelier photo.

En ce début d'année, les ateliers cuisine seront de retour après le succès de l'an dernier !



Le Service d'Aide à Domicile : ADMR DU ROYANS

Ce service vous propose toujours de l'aide à domicile avec prise en charge des différentes caisses de retraite, ou CPAM pour les non retraités. Il intervient aussi beaucoup pour des aides humaines dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (Conseil Général) : aide à la toilette, aide à la prise des repas, aide à la mobilité, petit entretien de la maison, courses.

Les aides de confort peuvent être une solution en cas de besoin. Ces heures sont facturées au tarif de 19.50€ dont 50% sont déductibles des impôts (paiement possible par CESU).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Opération brioches

Comme chaque année, salariés et bénévoles se sont mobilisés pour proposer des brioches dans les communes d'Auberives-en-Royans, Izeron, Saint-Romans, les clients du portage de repas et aussi quelques clients d'autres communes.

Un grand merci à eux pour avoir contribué à la réussite de cette opération, sans oublier bien entendu les donateurs.

Cette année, nous avons récolté :

Auberives en Royans (distribution à domicile) : 644€ bruts

Izeron (distribution à domicile) : 1764€ bruts

Saint-Romans (points de vente) + **portage repas** (distribution à domicile) + **autres communes** (distribution à domicile) : 1634€ bruts

Le 27 novembre dernier, salariés, bénévoles ainsi que leurs conjoints se sont retrouvés pour une soirée festive au restaurant où quelques surprises attendaient Xaviera VIGNON et Magalie BALLESTER (voir photos) : la première cesse son activité au sein de l'association pour épauler son mari dans son exploitation, et Magalie a obtenu son diplôme d'auxiliaire de vie en octobre dernier.



Le Service de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF):

Ce service intervient dans les familles avec des prises en charge CAF ou Conseil Général en cas de maladie, grossesse, naissance, hospitalisation...

Dans le cadre d'actions collectives, les TISF peuvent également intervenir pour l'aide aux devoirs dans les communes. Sur le canton, nous avons toujours 1 TISF Madame Marie Noëlle O'BATON.

Le Service Portage de Repas :

Les livraisons de repas se font du lundi au samedi dans une partie du canton, avec une moyenne de 32 repas par jour au prix de 8,90€ (9,60€ si moins de 4 repas par semaine). Pour le dimanche les repas sont servis le samedi.

Nous remercions Monsieur René BOUCHAYER pour les années passées au sein de l'association. Monsieur Jean Philippe RUCH assure son remplacement.

Le Service de Soins à Domicile : SSIAD DU ROYANS AUX COTEAUX :

Le Service de Soins à domicile intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique, des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap. Le service assure et coordonne 7 jours sur 7, des soins à domicile.

En plus des soins quotidiens apportés aux 52 bénéficiaires du service, l'équipe Soignante composée de 2 infirmiers Coordinateurs et de 14 Aides-Soignantes proposent des après-midi rencontres pour sortir les bénéficiaires de leur quotidien:

En mars, 10 bénéficiaires du service sont allés au cinéma voir le film « La famille Béliet »

En juin, un après -midi cuisine a été organisé entre cinq élèves du Lycée Bellevue de Saint Marcellin et cinq bénéficiaires du service. Nos « cordons bleus » accompagnés de 2 Aides-Soignantes et de la présidente Mme TERRIE ont pu faire découvrir à ces apprentis cuisiniers un panel de leurs recettes.

Au terme de cet après-midi, tous ont pu goûter aux différents mets et sont repartis avec un livret des recettes effectuées en commun.+



Avec les belles journées d'été, le service a proposé à ses bénéficiaires de partager un pique-nique préparé par Maryse CADET, Nicole MURE RAVAUD et Nicole TERRIE, bénévoles de l'association. Au cours de cet après-midi les bénéficiaires ont pu profiter du jardin arboré de Maryse et prendre du bon temps avec les membres de l'association.

En octobre, 8 bénéficiaires du service ; originaires de Saint Romans, Pont en Royans, Saint Pierre de Chérennes, St André en Royans et Chatte sont partis une semaine en voyage à Nant dans le Sud Aveyron accompagné d'1 Infirmière Coordinatrice et 2 Aides-Soignantes. Nous tenons à remercier le Comité de Fêtes de St Romans, l'AG2R, la MSA, le Conseil Général, 2 communes des bénéficiaires St Romans et St Pierre de Chérennes et le DECLIC pour leur soutien financier sans qui le voyage serait impossible à réaliser.

En décembre, les participants du voyage se sont retrouvés autour d'un bon repas avec leurs homologues du SSIAD de Villard de Lans au Restaurant du Musée de l'eau à Pont en Royans. Au cours de cette journée, ils ont visionné les photos du voyage. Tous sont repartis avec un pêle-mêle de photos confectionné par les 2 Aides-Soignantes.

Le 15 Décembre, Madame Nicole TERRIE, bénévole à l'ADMR depuis 1993 et présidente du SSIAD depuis 2003 a réuni tous les membres du Conseil d'Administration et les salariés pour fêter son départ de l'association. Nous tenons à remercier Madame TERRIE pour son dévouement au sein de l'association et lui souhaitons une bonne retraite.



INFO PRATIQUE

Un mariage, une réunion, un anniversaire, une fête ? Vous avez besoin d'une salle ?
Vous pouvez disposer, à Izeron, de deux espaces :

LA SALLE DES FETES



Capacité : 200 places maxi pour un repas dansant
Dispose : d'un coin buvette et d'un espace « plonge »
Tarif : 210 € l'été (01/04 au 30/09) et 300 € l'hiver
Réservation : Mairie ou Olivier Arnaud (06 77 45 23 94)

LA SALLE A.E.P.



Capacité : 40 places assises (pas de musique ou danse)
Dispose : d'un accès pour personnes à mobilité réduite et d'une kitchenette
Tarif : 80 € + électricité
Réservation : Yvette Chevalier (04 76 36 53 49)

INFOS

Nous vous présentons un livre :

Du bas en haut... Dauphiné

Avant tout, permettez une mise au point cardinale : le bas Dauphiné n'est pas, comme on pourrait le penser, au sud du Dauphiné.

Dame Rose des Vents perd le nord face au Vercors qui impose ses dimensions en mettant le bas Dauphiné à ses pieds.

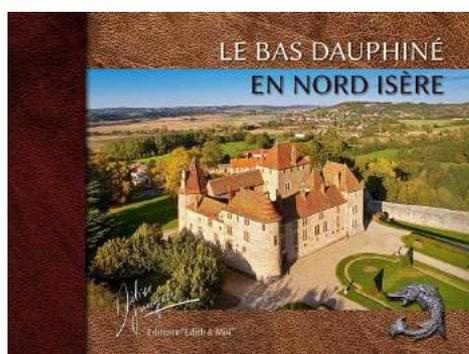
Vous l'aurez compris, l'histoire de ce coin de l'Isère est aussi une histoire d'altitude !

Ce livre, signé Didier Jungers, qui ne manque ni d'épaisseur ni de profondeur vous invite en images et en textes à visiter ce territoire.

Cette promenade curieuse qui se déroule de thème en thème vous emmènera doucement à prendre de la hauteur sur ce bas Dauphiné et vous enrichir de la plus belle manière qui soit.

Bonne lecture...

Edith et Moi (édition),
Plaine de Chapieu 38390 Charette
Tel (fixe) : 04 74 88 66 88
Tel (mobile) : 06 52 97 35 94
Mail : contact@edithetmoi.org
web : www.edithetmoi.org



Tepos : pour avancer dans la transition énergétique

C'est le 21 septembre dernier que Jean-Claude POTIÉ, vice-président de la CCBI et du Pays Sud-Grésivaudan, en charge de la stratégie énergétique, accompagné de ses collègues des autres intercommunalités, s'est rendu à Paris pour signer avec Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie, l'une des trois conventions « territoires à énergie positive pour la croissance verte en Sud-Grésivaudan ».

A la clé une subvention de 500 000 € bénéficiant à différents projets permettant de développer les énergies renouvelables.



INCIVILITES

Depuis plusieurs mois, dans plusieurs secteurs de la commune, de nombreuses incivilités, nuisances et dégradations ont été signalées.

On a constaté au niveau des arrêts de bus des Deveys et des Brosses de multiples déchets (cannes, boîtes de gâteaux, papiers...). Ces lieux servent de point de rendez-vous aux jeunes du quartier ou d'ailleurs.

Nous demandons aux parents de sensibiliser leurs enfants sur les règles de respect des personnes et des biens communs.

En ce qui concerne la ZAD (zone à décontaminer) du bois communal, située derrière les Moloks des Brosses (route des Barrées), nous demandons à tous les jeunes ayant fréquenté ce lieu, d'évacuer tous les matériaux et les ordures qu'ils ont laissés sur place.



EN BREF

Izeron, l'information en temps réel

Afin de mieux communiquer auprès des habitants, la mairie met en place une liste de diffusion d'information.

Pour vous y inscrire, il suffit **d'envoyer un mail** avec pour objet : "**inscription liste de diffusion**" à l'adresse mail de la mairie : **izeron.mairie@wanadoo.fr**

Attention **l'adresse mail enregistrée sera donc celle de l'expéditeur.**

Vous serez ainsi informés des évènements, manifestations, travaux, coupures d'eau et autres ...

Alors, à vos mails !

La Croix-Rouge de Saint Marcellin recrute des bénévoles:

Croix-Rouge française - Unité locale de St Marcellin

Se rendre utile, travailler en équipe et aider les personnes en difficulté.

Saviez-vous que plus de vingt bénévoles de la Croix-Rouge française travaillent chaque semaine, à Saint Marcellin, pour distribuer des colis d'aide alimentaire, trier et proposer des vêtements à petits prix et participer aux événements locaux ?



Un mercredi sur deux, au **6, rue château Bayard à Saint-Marcellin,**

la Croix-Rouge française distribue 70 colis d'aide alimentaire pour 200 personnes environ.

Les produits frais sont issus de la Banque Alimentaire. Les produits secs sont collectés en novembre auprès des clients des grandes surfaces.

Les colis sont proposés, après examen de la situation des personnes, pour une durée limitée de 6 mois et en échange d'une petite contribution financière.

Les mercredis et vendredis, de 14h30 à 17h, au **3, avenue du champ de Mars à Saint-Marcellin,** la Croix-Rouge française ouvre sa vestiboutique.

Ouverte à tous, cette boutique propose, en échange d'une petite contribution, des vêtements, des chaussures, des jouets et de la vaisselle.

Les marchandises sont triées par les bénévoles et proviennent des dons des particuliers et des entreprises.

Avec l'aide des bénévoles de la Croix-Rouge française à Voiron, l'unité locale de Saint-Marcellin assure aussi des dispositifs préventifs de secours lors des événements sportifs, concerts etc.

Des formations aux premiers secours sont également proposées. En 8 heures et pour 60 euros, on peut apprendre les gestes qui sauvent.

ETAT-CIVIL 2015

Naissances :

HENRY Joanna, Agathe, Jade	09 janvier 2015	Romans-sur -Isère, Drôme
BEC Gabin	25 janvier 2015	Grenoble, Isère
SANOUE Isaac, René, Mamadou	29 janvier 2015	Romans-sur-Isère, Drôme
GINOUVIER Joshua, Max, Jack	17 mars 2015	La Tronche, Isère
CHEVILLAT Emmy, Marie, Jessie	24 avril 2015	La Tronche, Isère
VAN DER HEIJDEN Nolhan, Philippe, Erik	13 mai 2015	Valence, Drôme
JULLIAN GARCIA Andy	12 juin 2015	Voiron, Isère
ARDISSON Mélanie, Annick, Brigitte	19 août 2015	La Tronche, Isère
OMASTA Eden, Lucile, Gabrielle	28 septembre 2015	Guilherand-Granges, Ardèche
PAQUET Charlène, Catherine, Brigitte	16 novembre 2015	Romans-sur-Isère, Drôme
COTTE PUTOUD Andrea	17 novembre 2015	Romans-sur-Isère, Drôme
CLERC Charline, Morgane	22 décembre 2015	Echirolles, Isère
DE LUCA Alexandre, Christophe	23 décembre 2015	Romans-sur-Isère, Drôme



Mariages :

PARIS Benoît André Gilbert et CHARBONNEL Stéphanie Agnès Maryse	02 mai 2015
BESSON Nicolas François Frédéric et MICHEL Claire Andrée Simone	27 juin 2015
CLERC Robert Georges Louis et FERLAY Odile Marie-Josèphe	22 août 2015
WATTON Barry Michael et LAFON Fiona Jane	29 août 2015



Décès :

BELLE Aimé, Léopold	1er février 2015
ARNAUD Marie, Thérèse, Paulette, Elise née FALQUE	11 février 2015
BOURGUIGNON Gratiennne née GIRARD	19 mai 2015
LEVET Camille, Marie née CONY	30 mai 2015
PIN Jean-Michel, Gérard, Marie	22 octobre 2015
TARRICONNE Robert, Alain	20 novembre 2015
ARDIN Maurice, Laurent	28 décembre 2015



ECHO PRATIQUE

MAIRIE :

Heures d'ouverture :

lundi de 8h45 à 12h et 17h à 19h
mardi et jeudi de 8h45 à 12h
vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h

Tél : 04.76.38.28.02 Fax : 04.76.38.42.22.

Service technique :

06.08.89.80.25 ou 06.89.78.37.63.

E-mail : izeron.mairie@wanadoo.fr

Internet : <http://www.izeron.sud-gresivaudan.org>

Twitter : [@mairieizeron](https://twitter.com/mairieizeron)

Permanence des élus : lundi de 18h30 à 19h30

ALLO SERVICE PUBLIC : 39.39.

Internet : www.service-public.fr

AGENCE POSTALE : Tél. : 04.76.38.12.10.

Heures d'ouvertures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30
Samedi 08h15 à 11h15

Fermeture vendredi 26 et samedi 27 février 2016

GROUPE SCOLAIRE :

Tél : 04.76.38.40.56

Internet : <http://www.izeron.sud-gresivaudan.org/2058-la-vie-de-l-ecole.htm>

OFFICE DE TOURISME De Pont en Royans

Tél 04.76.36.09.10.

Internet : <http://vercors-pontenroyans.com/>

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

Pont-en-Royans : Tél 04.76.36.00.17.

GARDE DENTISTE : Tél 04.76.00.06.66.

ESPACE ENFANCE JEUNESSE :

Place du Breuil 38680 Pont en Royans

Tél. : 04.76.36.14.29.

Internet : <http://eej.sud-gresivaudan.org>

MISSION LOCALE :

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Permanence le mardi après-midi à Saint Romans sur RDV : 04.76.38.83.42.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence de Saint Marcellin à la Maison de l'économie :

Lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Internet : www.grenoble.caf.fr/

CABINET DE SAGE FEMME :

Michèle FOUILLE : 04.76.38.58.14.

4, rue des remparts 38160 Saint Marcellin

SERVICE DE SOINS A DOMICILE & ADMR de St Romans : 04.76.38.37.64.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

04.76.38.07.29.

DECHETTERIE DU SICTOM

de St Sauveur: 04.76.38.36.94

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 18h00

Internet : <http://sictom.sud-gresivaudan.org/>

CONSULTANCE ARCHITECTURALE :

Permanence de M. Bernard NAUDOT, architecte-conseiller du CAUE de l'Isère, le 4ème lundi du mois de 9 h à 12 h en Mairie de Saint Romans sur RDV

EDF GDF :

accueil clientèle : 08.10.89.81.78.

dépannage électricité : 08.10.33.33.38.